1180 - L’invocation dite à l’occasion des ablutions

question

Question : Est-il établi de façon sûre qu’une invocation doit être prononcée pendant les ablutions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien de sûr n’a été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à propos de la récitation d’une invocation au cours des ablutions, notamment au moment de procéder au lavage ou au massage des organes. Les invocations citées à ce propos sont innovées et ne reposent sur aucun fondement. Ce qui est prévu par la loi c’est de prononcer au début la formule Au nom d’Allah, le Clément, le Miséricordieux et de dire à la fin : Seigneur, fais que je sois parmi les repentis et fais que je sois parmi les purifiés , et ce après avoir prononcé les deux attestations (J’atteste qu’il n’y a de dieu qu’Allah et que Muhammad est Son Messager).